Portrait

Aurélia de Saint Exupéry : une juriste entre foi et République

Étudiante en droit canonique à l'ICP, Aurélia de Saint Exupéry porte un engagement fort entre Église et République. Juriste passionnée de droit canonique, elle défend une vision humaine et universelle du droit, au service de la liberté, de la conscience et du bien commun.

Recevez l'actualité de l'ICP !

Je choisis mes centres d'intérêts



Jennifer Sampieri

Une juriste engagée entre République et Église

Aurélia de Saint Exupéry est étudiante à la Faculté de Droit canonique de l'ICP.

Décorée de la Légion d'honneur le 14 juillet 2021, elle illustre **un parcours unique au carrefour de l'Église et de la République**. Juriste de formation, elle s'est investie très tôt dans l'Église catholique, alignant toujours ses engagements professionnels et spirituels avec une volonté de cohérence profonde.

Tout au long de sa carrière, **elle a mis ses compétences au service de l'enseignement catholique et de la Conférence des évêques de France, tout en exerçant dans le droit civil**. Son engagement s'est également manifesté à l'international, notamment comme présidente du Lycée français de Zurich et de l'aumônerie du Lycée français de Bruxelles.

La découverte du droit canonique : un langage spirituel et juridique

C'est à 25 ans, en 1987, qu'Aurélia découvre le droit canonique. Cette discipline, située au croisement du droit civil et du droit ecclésiastique, devient rapidement une passion durable. Malgré une longue parenthèse, **elle reprend son mémoire près de trente ans plus tard, pour achever sa licence canonique à l'ICP.**

Elle regrette que le droit canonique soit souvent réduit à ses dimensions matrimoniales en France**.** Selon elle, cette discipline est bien plus vaste : elle **structure l'Église comme communauté** et offre un **cadre de liberté et de protection** pour chaque personne : laïcs, clercs ou religieux.

Engagée pour la communauté des alumni

Aujourd'hui présidente de l'**Association des anciens étudiants en droit canonique** de l'ICP, Aurélia de Saint Exupéry œuvre pour faire rayonner cette communauté internationale, forte de plus de 200 membres sur les cinq continents.

Elle y poursuit trois objectifs :

Renouveler l'engagement des alumni, afin de faire rayonner cette communauté dans le monde, et jouer un rôle actif dans la vitalité du réseau.
Renforcer le lien et le sentiment d'appartenance à la Faculté de droit canonique et à l'Institut Catholique de Paris dans son ensemble. Elle insiste sur l'importance de la convivialité, qu'elle désigne par le terme juridique *affectio societatis* – cette volonté d'agir ensemble et de faire corps.
Créer un véritable réseau d'échanges et de transmission, malgré des moyens limités (la cotisation annuelle est de 20 euros). Elle souhaite organiser des visioconférences thématiques pour faire dialoguer d'anciens étudiants confrontés à des problématiques similaires. Elle veut aussi encourager les plus jeunes à rejoindre l'association pour nourrir une dynamique intergénérationnelle.

Elle souhaite notamment organiser des visioconférences thématiques et encourager les jeunes diplômés à rejoindre cette dynamique fraternelle.

Une justice guidée par la miséricorde

Elle rappelle que le **droit canonique** repose sur une vision théologique de la justice : **non punitive, mais miséricordieuse**. La justice divine consiste à **ajuster l'humanité à Dieu, à travers le pardon et la capacité de recommence**r. Le dernier canon du Code de 1983 l'exprime clairement : « *le salut des âmes est la loi suprême de l'Église*».

Aurélia évoque l'exemple de Pierre, reniant le Christ, mais pardonné et choisi pour fonder l'Église. Pour elle, cette logique de pardon et d'espérance est au cœur du droit canonique.

Le droit canonique : un cadre universel au service de la personne

Le **droit canonique** n'est pas un ensemble de règles rigides. Pour Aurélia, il est avant tout **un droit universel**, capable de s' adapter aux réalités culturelles tout en maintenant une unité fondamentale. **Il dialogue parfois avec le droit civil, notamment autour des questions de laïcité**.

Loin d'opposer citoyenneté républicaine et foi catholique, Aurélia défend une vision harmonieuse où ces deux identités coexistent. **Le droit canonique devient alors un vecteur de lien social, de synodalité et de collégialité** , des valeurs qui résonnent jusque dans le monde de l'entreprise.

Une approche vivante et moderne du Code de droit canonique

Le Code de droit canonique promulgué en 1983, inspiré du concile Vatican II, rompt avec la vision juridique classique du Code de 1917. Il traduit une Église pensée comme **Peuple de Dieu**, où tous les baptisés participent aux fonctions prophétique, sacerdotale et royale du Christ.

La cinquième édition, parue en 2024, continue de faire vivre cette vision renouvelée. Le droit canonique devient ainsi un espace de discernement, où la liberté de conscience est pleinement respectée.

Aurélia affirme avec conviction que l'on peut être catholique et défendre la laïcité. Pour elle, **liberté de conscience et liberté religieuse ne sont pas opposées**. Au contraire, **la laïcité protège toutes les croyances dès lors qu'elle les place sur un pied d'égalité**. Elle souligne que l'égalité ne signifie pas l'uniformité. Il y a, dit-elle, une manière profondément catholique de vivre les principes républicains d'égalité, de fraternité et de liberté.

L'ICP, un lieu d'étude au cœur de deux mondes

Son attachement à l'ICP est profond. Elle a choisi de suivre ses études à l'université Paris-Panthéon-Assas, tout en fréquentant l' Institut Catholique de Paris. Ce voisinage géographique et intellectuel a nourri en elle un dialogue fécond entre les valeurs républicaines et la tradition chrétienne.

Publié le 16 juillet 2025 – Mis à jour le 21 juillet 2025

A lire aussi

À LA UNE

Tous les tags